

Image not found or type unknown



Cas d' irrecevabilité pour la naturalisations

Par **myriam31**, le **10/08/2008** à **15:42**

bonjour, à tous

j'ai déposé une demande de naturalisation en décembre 2005, je vien de recevoir actuellemnt le réponse qui est négative.En effet le motif invoqué est l'irrecevabilité de ma demande parce que je me suis marié entre temps (08/2006)avec un marocain résiant a l'étranger.Alors que je suis arrivé à l'age de 7 ans en France .j'ai obtenu un bac +2 et actuellement je travaille en cdi .jaimerais savoir est ce que j'ai des chances de faire modifier cette décision si je dépose un recours.

merci pour vos réponses